



Avec l’accompagnement technique de Solagro

**APPEL A PROJETS**

**« Ensemble, accompagnons la transition de l’agriculture en vallée du Rhône » 2022**

**Cahier des charges**

**Date limite de réception par CNR des dossiers de projets :**

**Le vendredi 16 décembre 2022 à 23h59**

**Ces documents doivent être expédiés par courriel à l’adresse suivante :**

[**AAP-AgriP5R@cnr.tm**](mailto:AAP-AgriP5R@cnr.tm)**.fr**

**Sommaire**

[1) Contexte de l’appel à projets de la CNR 2](#_Toc112916773)

[a) CNR et l’agriculture 2](#_Toc112916774)

[b) Le volet Agriculture des Plans 5Rhône 3](#_Toc112916775)

[c) Objectifs d’une agriculture durable et résiliente 3](#_Toc112916776)

[2) L’appel à projets 4](#_Toc112916777)

[a) Objectifs de l’appel à projets 4](#_Toc112916778)

[b) Le périmètre géographique de l’appel à projets 5](#_Toc112916779)

[c) Les entités éligibles 7](#_Toc112916780)

[d) Les conditions de financement 7](#_Toc112916781)

[3) Le cadre opérationnel des projets éligibles 8](#_Toc112916782)

[a) Le type d’animation recherché 8](#_Toc112916783)

[b) La méthodologie de suivi du projet 8](#_Toc112916784)

[c) Les pratiques et les services écosystémiques rendus 11](#_Toc112916785)

[4) Les dépenses éligibles 14](#_Toc112916786)

[a) L’animation du projet et autres interventions 14](#_Toc112916787)

[b) Temps consacré aux essais 15](#_Toc112916788)

[c) Matériel consacré aux essais pour le collectif 15](#_Toc112916789)

[d) Les dépenses inéligibles 16](#_Toc112916790)

[5) Procédure de dépôt et de sélection 17](#_Toc112916791)

[a) Modalités de dépôt 17](#_Toc112916792)

[b) Constitution et dépôt du dossier 17](#_Toc112916793)

[c) Processus de sélection 18](#_Toc112916794)

[d) Calendrier prévisionnel à titre indicatif 19](#_Toc112916795)

[e) Critères éliminatoires 19](#_Toc112916796)

[f) Critères de sélection des projets 20](#_Toc112916797)

[Annexes 20](#_Toc112916798)

[Contact 20](#_Toc112916799)

[Liens utiles 21](#_Toc112916800)

[Annexe 1 : Outils de technique d’animation 22](#_Toc112916801)

[Annexe 2 : Outils de suivi 24](#_Toc112916802)

## Contexte de l’appel à projets de la CNR

### CNR et l’agriculture

La Compagnie Nationale du Rhône (CNR) est l’aménageur du fleuve Rhône et concessionnaire de l’État pour la gestion du Rhône. Elle est le gestionnaire du fleuve Rhône et le 1er producteur français d’électricité 100% renouvelable, à travers un mix énergétique basé sur l’hydraulique, l’éolien et le photovoltaïque.

Depuis 2003, la Compagnie Nationale du Rhône assure des missions d’intérêt général au service des territoires traversés par le fleuve, en plus de ses missions historiques. CNR s’engage dans des actions d’aménagement des territoires du Rhône et de son environnement. Son objectif est de transmettre aux générations futures un fleuve et un territoire valorisés. Les plans de « Missions d’Intérêt Général » se sont échelonnés entre 2004 et 2022. A travers 3 plans entiers de 5 ans et un 4ème plan transitoire de 3 ans, CNR a investi 496 M€ nets sur la vallée du Rhône. En 2022, la promulgation de la loi relative à l’aménagement du Rhône fait évoluer les plans MIG qui deviennent les Plans 5Rhône[[1]](#footnote-2), des plans de 5 ans répartis en 5 volets qui vont s’échelonner jusqu’en 2041.

Engagée historiquement dans l’irrigation des terres agricoles et le développement des territoires, CNR a diversifié son champ d’actions dans les Plans 5Rhône pour contribuer à une agriculture plus durable et saine, en créant un volet « Agriculture », avec des initiatives portées par divers acteurs du monde agricole.

Avec les Plans 5Rhône, CNR s’engage à accompagner et à promouvoir un modèle d’agriculture durable, résiliente face au changement climatique, qui assure performances économique et environnementale, en préservant la biodiversité, les sols et les ressources naturelles ; et qui maintient des productions de qualité ancrées dans leur territoire. Le volet « Agriculture » a, en outre, pour objectif de contribuer à adapter l’agriculture du sillon rhodanien.

Aujourd’hui, l’agriculture du sillon rhodanien fait face à d’importantes mutations techniques et économiques imposées par les aléas climatiques. Avec la pression des prélèvements en eau actuels, la sensibilité des secteurs en aval de Lyon s’amplifie, notamment sur le territoire du Rhône moyen et aval, et sur le bassin de l’Isère aval. Le bassin de l’Ardèche est aussi vulnérable, car dépendant de transferts de ressources issues de territoires vulnérables. De même, les prospectives climatiques[[2]](#footnote-3) montrent de réels impacts sur l’agriculture et la sylviculture dans le sillon rhodanien à travers par exemple :

* Une sécheresse plus marquée impactant la production maraîchère et fruitière, avec un besoin en irrigation plus important,
* Une avancée des dates d’épiaison et de floraison des prairies,
* Une sensibilité accrue au risque de gel pour l’abricotier.

D’autre part, les mutations imposées par le changement climatique sont accélérées par l’évolution de la demande des consommateurs en produits locaux et de qualité. De plus, le contexte mondial actuel a pour impact une forte augmentation du coût des intrants.

Il devient donc très important de soutenir les agriculteurs dans le renforcement de leur autonomie.

### Le volet Agriculture des Plans 5Rhône

Les aides des Plans 5Rhône peuvent prendre deux formes :

* Les aides « au fil de l’eau », permanentes, cadrées par la charte d’investissement des Plans 5Rhône,
* Les appels à projets, qui relèvent de l’aide ponctuelle

Le volet « Agriculture » comporte 3 axes :

1. Eau : Accompagnement de l’irrigation durable en agriculture
2. Energie : Amélioration de l’efficacité énergétique des systèmes d’irrigation et du bilan énergétique des exploitations
3. Transition de l’agriculture : Accompagnement de la transition agroécologique

Il a pour enjeu d’accompagner, dans le sillon rhodanien, une agriculture durable et résiliente :

* Favorisant la relocalisation de la production agricole dans le sillon rhodanien, et la promotion d’une alimentation locale
* Innovante pour adapter l’agriculture au changement climatique (recherche variétale, protection des cultures)
* Économe en eau, préservant la ressource et restaurant le cycle naturel de l’eau
* Optimisant l’énergie de l’exploitation

### Objectifs d’une agriculture durable et résiliente

Pour CNR, l’agriculture durable et résiliente a pour objectifs de **préserver les ressources en eau** d’un point de vue qualitatif et quantitatif, de **reconquérir la biodiversité** au sein d’une exploitation agricole et d’être **résiliente face au changement climatique**. Autrement dit, elle permet de protéger l’agriculture face aux aléas de plus en plus fréquents et intenses liés au changement climatique, et donc de protéger le territoire des effets de ce dernier. Pour cela, cette agriculture vise à mieux tirer parti des interactions entre végétaux, animaux, humains et environnement. Elle s’appuie donc sur des solutions à différentes échelles spatiales que sont :

* La parcelle. Cette échelle comprend les pratiques agricoles qui peuvent se regrouper par différentes thématiques : le choix des espèces/variétés implantées, la rotation, le chargement moyen en animaux, le travail du sol, la fertilisation et l’irrigation
* L’exploitation agricole. Cette échelle implique les systèmes de culture, leurs combinaisons et le matériel. On parle de gestion spatio-temporelle des parcelles et des bioagresseurs. A ce niveau, on pourra aborder la taille moyenne des parcelles, la diversité d’assolement, les infrastructures agroécologiques (haies, bandes herbeuses…) qui maillent l’exploitation, le plan de gestion pastoral, la complémentarité des ateliers de productions...
* Le paysage. Cette échelle comprend la gestion des éléments paysagers et la diversité des cultures et systèmes, qui constituent une mosaïque d’habitats, un support de biodiversité.

Afin de prendre en compte ces 3 échelles pour favoriser la transition par les agriculteurs vers une agriculture durable et résiliente, il est important d’impliquer les agriculteurs au début du processus de conception des solutions. En effet, chaque système présente une réalité localisée et des contraintes qui lui sont propres.

Sur le volet économique, cet appel à projets a pour objectif sous-jacent la performance économique à l’échelle de l’exploitation agricole, ainsi qu’à l’échelle du territoire. De plus, l’agriculture durable et résiliente permet le maintien et/ou la création de nouveaux emplois et le développement de nouvelles filières.

Enfin, le développement de pratiques agricoles durables et résilientes a un impact positif sur la qualité de vie des agriculteurs, permet de renforcer la sécurité alimentaire grâce à une meilleure résilience des écosystèmes et permet d’améliorer le bien-être animal.

## L’appel à projets

### Objectifs de l’appel à projets

Dans le cadre du premier Plan 5Rhône (2022-2027), CNR lance son premier appel à projets s’inscrivant sous l’axe transition de l’agriculture vers une agriculture durable et résiliente.

**Les projets doivent répondre à 3 enjeux :**

* **Préservation du cycle de l’eau**
* **Préservation de la biodiversité**
* **Atténuation et adaptation au changement climatique**

L’objectif de l’appel à projets est d’accompagner les collectifs agricoles dans la transition de l’agriculture dans le sillon rhodanien, et de les aider à impulser leurs projets. Les projets doivent viser le développement de pratiques agricoles durables et résilientes, en proposant la mise en place d’essais par des collectifs d’agriculteurs dans les intercommunalités (Etablissements Publics de Coopération Intercommunales ou EPCI) riverains du Rhône. Pour ce faire, les attendus sont des projets qui doivent :

* Proposer des leviers à l’échelle de l’exploitation voire du paysage/territoire : **avoir une approche systémique**,
* Concevoir des solutions résilientes face au changement climatique,
* S’inscrire dans la durée et démontrer une volonté de pérennisation des actions, face à la non-pertinence économique, environnementale et sociale du retour vers des pratiques intensives,
* Engager les agriculteurs à réaliser un passage à grande échelle (notion de surface) d’ici au terme du financement,
* Démontrer que les actions mises en place relèvent d'une transition agroécologique systémique et non d'une optimisation de pratiques,
* Produire de nouvelles connaissances et références locales à travers des essais et suivis à l’échelle de l’exploitation agricole voire du collectif,
* Créer de l’émulation dans les collectifs d’agriculteurs, et créer des liens avec les autres acteurs du territoires (élus, chercheurs, conseillers, enseignants, naturalistes, citoyens...),
* Diffuser/disséminer les nouvelles connaissances et références produites pour favoriser une transition au-delà du collectif créé pour le projet (en cours d’expérimentation et après obtention de résultats).

### Le périmètre géographique de l’appel à projets

Les projets doivent être réalisés sur les parcelles situées sur le territoire des EPCI riverains du Rhône (voir carte 1), mais aussi sur le territoire des Métropoles de Lyon ou d’Aix-Marseille si toutefois un lien fort avec le Rhône est démontré.

Une image contenant carte

Description générée automatiquement

Figure 1. Carte du périmètre éligible aux Plan 5Rhône

### Les entités éligibles

**Entités éligibles :**

Structures dotées d’une personne morale porteuse de collectifs agricoles[[3]](#footnote-4), dotées d’un salarié animateur (technicien ou ingénieur) qui accompagnera le collectif agricole :

Les communes ou EPCI riverains du fleuve Rhône.

Les métropoles de Lyon ou d’Aix-Marseille-Provence si un lien fort entre le projet et le fleuve est démontré.

Les autres personnes publiques détenant une compétence en lien direct avec les enjeux de préservation de l’eau, de la biodiversité ou de résilience face aux aléas climatiques, soit notamment : les chambres d’agricultures, les syndicats, les ASA, les Parcs Naturels Régionaux,…etc.

Les autres personnes morales privées (associations agricoles, associations de développement local, syndicats d’appellation viticole, bureaux d’étude, instituts techniques, instituts de recherche, coopératives agricoles…) dont l’objet social est en lien direct avec les trois enjeux ci-dessus visés, **à l’exception** toutefois des personnes :

exerçant une activité dans le domaine de l’agrochimie,

ou ayant un lien capitalistique ou financier avec une entreprise exerçant une telle activité,

ou détenant une quelconque participation dans une telle entreprise,

* + ou détenant un quelconque pouvoir au sein d’une telle entreprise.

### Les conditions de financement

Les caractéristiques des aides financières délivrées aux lauréats sont les suivantes :

* Durée des projets : 3 à 5 ans
* Taux d’aide maximum : 80% des dépenses éligibles(les dépenses de gros matériel agricole sont plafonnées à 50% du coût total du projet)
* Un autofinancement au moins égal à 10% est exigé.
* Le taux d’aide maximum, tous financeurs compris, ne devra pas dépasser 100% des dépenses éligibles. A défaut, CNR pourra demander au candidat le remboursement du trop-perçu.
* Subvention apportée par CNR au projet :

Plancher de l’aide financière : 45 000 €

Plafond de l’aide financière :

160 000 € pour les projets de 3 et 4 ans

200 000 € pour les projets de 5 ans

Les financements des Plans 5Rhône ne sont pas des subventions publiques.

Pour les projets sélectionnés, seront exclusivement éligibles les dépenses effectuées après réception du mail de confirmation de bonne réception de la candidature. Par mesure de vigilance, vous pouvez attendre la date de validation de l’engagement du financement avant d’engager des dépenses, dans le cas où votre projet ne serait pas sélectionné.

*Toute modification du plan d’actions fixé devra faire l’objet d’un accord préalable écrit de la part de CNR. A défaut, CNR pourra refuser de financer cette modification ou réclamer au candidat le remboursement du financement utilisé pour la mise en œuvre de cette modification. CNR aura également la possibilité de mettre fin au financement en résiliant la convention de financement.*

## Le cadre opérationnel des projets éligibles

### Le type d’animation recherché

La réussite du projet passe par la qualité de l’animation, qui doit permettre de mettre à niveau l’ensemble du collectif, pour partager une vision commune et rechercher des solutions communes. Afin de proposer des solutions sur mesure, qui permettent de répondre à tous les enjeux de l’agriculture durable et résiliente, une démarche participative est donc à privilégier. En effet, un processus participatif permet d’appréhender l’échelle de l’exploitation, ainsi que celle du paysage, composée par la somme des exploitations des agriculteurs présents au cours des échanges. L’animation pratiquée permet notamment de privilégier l’intelligence collective, en développant la collaboration, et l’apprentissage entre pairs. Il s’agit d’un réel atout pour favoriser le changement de pratiques, de combinaisons de pratiques et de systèmes de culture à l’échelle de l’exploitation agricole. Entre autres, l’animateur doit permettre la réussite du projet, tout en laissant le collectif maître de son projet.

Le rôle de l’animateur doit être de garantir le bon déroulement du projet ; d’assurer la coordination avec CNR et d’engager le collectif dans la démarche. Pour faire avancer le collectif sur le projet et créer une dynamique de groupe, il est recommandé d’avoir recours par exemple à :

* Des réunions d’information,
* Des ateliers de co-construction,
* Des réunions de suivi technique de la mise en œuvre des actions du projet, et des réunions de résolution des problèmes,
* Des formations collectives,
* Un voyage d’études,
* L’organisation de démonstrations, ouvertes à tous.

Il est recommandé de nommer un agriculteur membre du collectif comme responsable du collectif et de définir son rôle. Il est également conseillé d’attribuer des rôles et des tâches à chaque membre du collectif.

### La méthodologie de suivi du projet

**Etat des lieux** :

Avant toute mise en œuvre de son projet, chaque candidat retenu devra réaliser un état des lieux initial sur l’ensemble du périmètre de son projet (SAU de l’ensemble des exploitations engagées). Cet état des lieux devra notamment comporter un diagnostic :

* Des pratiques agricoles,
* Des systèmes de culture,
* Des infrastructures agroécologiques.

Les résultats des états des lieux et du travail bibliographique de l’animateur peuvent être partagés avec le groupe.

Cet état des lieux devra faire l’objet d’un document écrit que chaque porteur de projet devra remettre à CNR.

**Choix de la thématique d’entrée** :

La thématique d’entrée du projet doit être choisie et co-construite par le collectif en amont du dépôt du projet. Elle pourra être affinée par la suite avec l’appui de l’animateur. Elle doit prendre en compte des enjeux de préservation du cycle de l’eau, de préservation de la biodiversité et d’atténuation et d’adaptation au changement climatique.

À la suite du choix de la thématique, l’animateur devra réaliser un travail de bibliographie sur les connaissances déjà produites sur la thématique choisie et sur les solutions qui ont fait leurs preuves dans certains contextes, en vue de les adapter au projet.

**Mise en place d’essais :**

L'objectif attendu est que les membres du collectif agricole réalisent **un passage à grande échelle** d’ici au terme du financement. Pour ce faire, le projet doit passer de la thématique initiale vers une ouverture à **une dimension systémique** au cours du projet. Les essais en début de projet doivent correspondre à la thématique choisie, puis se diversifier vers d’autres thématiques au cours du projet.

Une part significative de l’exploitation des agriculteurs membres du collectif doit y être consacrée (au moins 5% de la surface agricole utilisée (SAU) au démarrage du projet).Ensuite, les agriculteurs réalisant ces essais devront s’engager à dédier une part significative (basée sur le concept ESR[[4]](#footnote-5)) de la SAU de l’exploitation à l’agriculture durable et résiliente au terme du projet. Cet engagement devra figurer dans la candidature.

Le concept ESR (Efficience, Substitution, Reconception) permet d’analyser le degré de changement de système. Il se définit ainsi :

* «**Efficience** : augmentation de l’efficience des moyens de lutte disponibles grâce au développement de technologies qui améliorent leur emploi ou par un meilleur positionnement. Dans ce cadre, se positionnent les outils d’aide au raisonnement mais aussi l’agriculture de précision
* **Substitution** : mise en œuvre de méthodes de lutte alternatives remplaçant les moyens chimiques
* **Reconception** : combinaison de l’ensemble des moyens disponibles qui obligent à une re-conception des systèmes pour les rendre moins dépendants des produits phytosanitaires. Cela passe ainsi par une approche privilégiant la prévention et la prophylaxie pour placer les cultures dans les meilleures conditions tout en défavorisant les bio-agresseurs. »

Les essais pourront être réalisés avec l’appui d’un prestataire expert en agroécologie en plus de l’animateur du groupe, sur la thématique choisie dans un premier temps, puis sur l’ouverture à la dimension systémique dans un second temps.

Pour réaliser le suivi des essais, des outils seront proposés aux candidats retenus.

**Gouvernance et partenariats** :

Le projet doit s’inscrire dans le territoire. Il est recommandé de travailler en concertation avec les acteurs locaux pour l’acceptabilité du projet, sa valorisation et sa diffusion. D’autre part, il est nécessaire de travailler sur la cohésion du projet avec les autres programmes du territoire (Paiements pour services environnementaux (PSE), Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC), Plans Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC)…).

**Indicateurs** :

Chaque candidat devra définir des indicateurs de réalisation de leur projet, des indicateurs de résultat et des indicateurs de suivi des essais. La précision, la qualité et l’objectivité de ces indicateurs sera un critère de sélection particulièrement important. Les indicateurs doivent être mesurables.

De plus, CNR se réserve la possibilité de fixer des indicateurs de suivi communs aux projets sélectionnés, pour fournir une vision transversale des différents projets financés.

**Capitalisation et essaimage des connaissances acquises**:

La capitalisation doit être pensée dès le début du projet. Chaque candidat devra proposer une méthode pour inventorier les connaissances acquises grâce à la réalisation du projet, ainsi que pour permettre leur diffusion en vue de leur utilisation par d’autres exploitations agricoles. Pour atteindre cet objectif d’essaimage vers d’autres agriculteurs, une attention particulière doit être portée sur l’utilisation d’outils de communication et de sensibilisation des acteurs locaux et des acteurs du monde agricole (ex : organisation de démonstrations des essais du groupe, d’événements, diffusion d’outils créés - comme des fiches techniques…).

En fin de projet, chaque candidat devra fournir à CNR un document écrit contenant cet inventaire, ainsi que la méthode proposée pour ladite diffusion et utilisation.

**Expertise en agroécologie :**

Chaque candidat devra préciser son niveau d’expertise et ses moyens dans le domaine de l’agroécologie.

Chaque candidat pourra avoir recours à une expertise externe si nécessaire, pour accompagner les agriculteurs et l’animateur dans la mise en place de protocoles de suivis des essais et expliciter les processus sous-jacents aux résultats obtenus.

Cela est nécessaire si la structure porteuse estime qu’elle n’a pas accès en interne à des compétences suffisantes.

**Etat des lieux final :**

Chaque candidat retenu devra réaliser un état des lieux en fin de projet sur l’ensemble du périmètre de son projet. Le document doit permettre de :

* Mesurer le degré de changement des pratiques du collectif agricole, démontrant le passage à la dimension systémique.
* Fournir une liste des actions pérennisées.

### Les pratiques et les services écosystémiques rendus

Les thématiques financées dans cet appel à projets doivent répondre à des ambitions fortes et prendre en compte des échelles de changement multiples jusqu’à la Reconception des systèmes (concept ESR).

De même, les systèmes doivent rendre un bouquet de services écosystémiques qui permettent d’être durable et résilient face au changement climatique. Des exemples de pratiques à combiner sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1.*:* Type de gestion et principes éligibles à l'appel à projets selon les services écosystémiques rendus et de l'échelle de changement atteint

(ESR : Efficience, Substitution, Reconception)

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Type de gestion** | **Définition / principes** | **Cadre ESR** | | | **Services rendus** | | | | | | | | | | |
| **E** | **S** | **R** | Amélioration de la qualité du sol (structure et biologie) | Protection de la qualité de l'eau | Amélioration du cycle de l'eau | réduction des GES | Réduction de l'érosion | Gestion des bioagresseurs | Gestion du microclimat | Amélioration de la gestion des nutriments (NPKS) | Augmentation de la biodiversité | Autonomie fourragère |
| **Choix des cultures, Système de culture** | Utilisation de variétés résistantes aux stress biotiques et abiotiques | x | x |  |  |  |  |  |  | x |  |  | x |  |
| Utilisation du désherbage mécanique | x | x |  | x | x |  |  |  | x |  |  | x |  |
| Races locales/variétés rustiques semences paysannes et variétés anciennes et/ou menacées | x | x |  |  |  |  |  |  |  |  |  | x | x |
| Production de méteils | x | x |  | x |  |  |  |  |  |  | x | x | x |
| Pâturage en verger, vigne.. Sylvopastoralisme | x | x |  |  | x | x |  |  |  | x | x |  | x |
| Pâturage tournant dynamique | x | x |  |  | x | x |  |  |  |  | x |  | x |
| Utilisation de cultures qui favorisent l'activités de la rhizosphère | x | x |  | x |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Allongement de la rotation (y compris interculture) |  | x | x | x | x |  |  | x | x |  | x | x |  |
| Utilisation de cultures en même temps que la culture de rente - plantes compagnes - couverts relais | x | x | x | x | x |  |  | x | x |  | x | x |  |
| Agroforesterie | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x |  |
| **Fertilisation** | Fractionnement de la fertilisation | x |  |  |  | x |  |  |  |  |  | x |  |  |
| Biofertilisation : utilisation de microorganismes | x | x |  |  | x |  |  |  |  |  | x |  |  |
| Application de fertilisation organique ou mélangé avec de la fertilisation minérale | x | x | x |  | x |  |  |  |  |  | x |  |  |
| **Irrigation** | Goutte-à-goutte | x |  |  |  |  | x |  |  |  |  |  |  |  |
| **Gestion des bioagresseurs** | Utilisation de pesticides de biocontrôle dont confusion sexuelle, lâchers de macro et micro-organismes, utilisation de substances naturelles |  | x |  |  | x |  |  |  | x |  |  | x |  |
| Utilisation de la lutte biologique par conservation (cf. pratiques IAE) |  | x | x |  | x |  |  |  | x |  |  | x |  |
| Intégrer les plantes allélopathiques dans la rotation - stratégie push-pull ou plante piège |  | x | x |  | x |  |  | x |  |  |  | x |  |
| **Travail du sol** | Implanter une culture directement dans un couvert/mulch vivant | x | x | x | x |  |  | x | x | x | x | x | x |  |
| Utiliser qu'un travail superficiel du sol - les TCS | x | x | x | x |  |  | x |  | x |  | x | x |  |
| **Gestion des éléments paysagers** | Planter des IAE à l'échelle de la parcelle ou de l'exploitation :  haies, bandes enherbées, bandes fleuries, jachères fleuries, enherbement inter-rang restauration de zones humides,  mares,  mise en place de nichoirs, abris, zones refuges : jachères, friches, bois mort, zones non cultivées – sites d’hivernation – sites d’estivation… |  | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x |  |
| Planter des IAE à l'échelle du paysage |  |  | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x |  |

## Les dépenses éligibles

Les forfaits définis dans les paragraphes ci-dessous concernent les dépenses éligibles. Pour calculer la subvention perçue sur ces postes de dépenses, il conviendra d’appliquer le taux de subvention retenu.

### L’animation du projet et autres interventions

**Temps d’animation du projet :**

* Forfait de 500€/j plafonné à 50j/an à destination de l’animateur du projet (ingénieur.e ou technicien.ne).
* Le forfait couvre :
  + Les salaires, les charges salariales et les taxes liées aux salaires de l’animateur du projet,
  + Les frais de déplacements, de fournitures administratives et bureautiques, reprographie, et bottes,
  + Il exclut les frais de personnel statutaire pris en charge par l’Etat ou les collectivités territoriales.

**Indemnités de stage :**

* Forfait de 40€/j plafonné à 132j/an, soit 6 mois, par stagiaire dans la limite de 2 stages au cours du projet.
* Le forfait couvre :
  + La gratification du stagiaire,
  + Les frais de déplacements.

**Autres interventions pour le projet** :

* Interventions d’experts en agroécologie (conseil sur les essais, diagnostics, études).
* Formations d’agriculteurs (excepté les actions des fonds de formation financés par ailleurs : VIVEA, FAFSEA…).
* Formations de l’animateur du groupe sur :
  + La posture d’animateur et sur la gestion de groupe,
  + Le « mode projet »,
  + Les pratiques agroécologiques.
* Organisation de journées de démonstrations.
* Frais de communication pour l’essaimage.

**Autres :**

* Location de salles ou de matériel pour des événements.
* Achat de références liées à la thématique choisie (diagnostics, études, rapports…).
* Achats de logiciels et d’applications :
  + Gestion de groupe,
  + Suivi d’essais, suivi de la biodiversité, de gestion de l’eau, d’évolution des maladies,
  + Outils d’aide à la décision,
  + Mises à jour des logiciels.
* Voyage d’étude dans un autre territoire d’une durée de deux jours minimum :
  + L’assiette éligible est fixée forfaitairement à 300 €/participant, comprenant les frais de déplacement, les frais de repas et le logement, limité à 1 voyage d’étude au cours du projet
  + A destination exclusivement de l'animateur et des membres du collectif apparaissant sur la liste des agriculteurs engagés fournie dans le document de candidature.

### Temps consacré aux essais

Une indemnité forfaitaire pourra être versée aux agriculteurs pour leur temps passé à la collecte de données, au suivi d’essais sur leur exploitation et à la mise en place d’infrastructures agroécologiques. Cette indemnité comprendra :

* Une somme égale à 150€/jour passé sur les essais et au suivi d’essais (points de contrôle), plafonné à 20j/an (3 000€/agriculteur/an),
* Une somme égale à 150€/jour passé à l’implantation et l’entretien d’infrastructures agroécologiques (installation et entretien des haies, broyage, création d’une mare, régénération naturelle assistée…) plafonné à 10j/an (1 500€/agriculteur/an)

### Matériel consacré aux essais pour le collectif

Le financement du projet par CNR pourra porter sur les éléments visés ci-dessous.

**Acquisition de petit matériel et de matériel végétal à disposer sur les essais :**

* Matériel végétal à disposer sur les essais, soit notamment :
  + Les plants avec une préférence pour le label Végétal local,
  + Les semences de variétés adaptées au contexte pédo-climatiques et semences permettant l’enrichissement des prairies en légumineuses fourragères avec une préférence pour le label Végétal local.
* Matériel d’irrigation à disposer sur les essais dans un objectif de réduire la quantité d’eau d’irrigation, notamment : aspersion basse pression, goutte-à-goutte, vannes de régulation de pression et de débit, matériel de formation ou effacement de diguettes en interbuttes, télégestion de l’irrigation, compteurs communiquant pour un réseau collectif...
* Petit matériel à disposer sur les essais, soit notamment :
  + Appareils de mesure : sondes tensiométriques, sondes capacitives, dendromètres, matériel de mesure de l’infiltration et de microbiologie...,
  + Alternatives aux intrants de synthèse : outils de taille, phéromones, parasitoïdes, toiles de paillage, compost, filets anti-insectes…,
  + Matériel de précision et d’aide à la décision OAD (outils de localisation GPS, outils de guidage), station météorologique connectée (limité à 1 par projet),
* Outils de mesure pour utilisation par l’animateur du projet (pHmètre, humidimètre, pied à coulisse, …) et autres outils (ex : bêche)

*Chaque candidat devra être en capacité de fournir à CNR une facture originale pour chaque acquisition avec la mention « Acquittée le [date] » à tout moment.*

**Location et achat de gros matériel agricole neuf ou d’occasion pour la réalisation du projet :**

Pourront notamment être financés la location et l’achat du gros matériel visé ci-dessous :

* Un tracteur (limité à 1 par projet),
* Un semoir,
* Un épandeur,
* Un désherbeur,
* Matériel de travail du sol, notamment : une bineuse, une herse, un rouleau destructeur, etc.,
* Outils de taille et de broyage,
* Outils d’implantation de clôtures,
* Une bétaillère,
* Matériel de tri des récoltes,
* La production d’outils adaptés (par autoconstruction).

*Le financement de l’achat, de la location du gros matériel agricole ne pourra pas dépasser 50 % du coût total du projet.*

*Dans le cas de l’achat gros matériel :*

* *Chaque candidat s’engage, s’il est sélectionné, à* ***fournir à minima deux devis*** *pour l’achat de gros matériel, sauf impossibilité (cas de l’autoconstruction). CNR refusera de financer les acquisitions pour lesquelles aucune facture n’aura été ainsi fournie. En cas de revente du matériel, CNR se réserve la possibilité de défalquer l’amorti à la subvention apportée.*
* *Le candidat devra préciser les modalités d’utilisation future du matériel à l’issue du projet*

*Dans le cas de la location de gros matériel : Chaque candidat devra être en capacité de fournir à CNR une facture originale avec la mention « Acquittée le [date] » à tout moment.*

### Les dépenses inéligibles

Sont notamment inéligibles les dépenses :

* D’achat de foncier,
* De location de foncier,
* D’achat et de location de gros matériel pour une utilisation individuelle,
* Relatives à un projet de méthanisation,
* Relatives à un projet de parcs photovoltaïques dont agrivoltaïsme ou éoliens,
* De co-financement sur des collectifs agricoles faisant déjà l’objet d’une convention de financement par ailleurs (Groupement d’Intérêt Economique et Environnemental (GIEE), groupe 30 000, groupe du réseau DEPHY…), qui relèvent des aides permanentes du volet « Agriculture » des Plans 5Rhône.

## Procédure de dépôt et de sélection

### Modalités de dépôt

Dossiers de candidature à déposer avant le 16 décembre 23h59 :

* A l’adresse suivante : [AAP-AgriP5R@cnr.tm.fr](mailto:AAP-AgriP5R@cnr.tm.fr)
* L’objet du mail d’envoi du dossier devra être « AAP\_CNR\_2022\_ AGROECOLOGIE \_nom du projet ».
* Pour garantir la bonne prise en compte du dépôt, un envoi groupé des éléments du dossier est demandé.
* Vous recevrez un accusé de réception à la réception du dossier complet.

### Constitution et dépôt du dossier

**Réponses aux questions des candidats :**

CNR pourra répondre à vos questions relatives à l’appel à projets et au montage de votre projet (méthodologie, pratiques agroécologiques) sur la durée d’ouverture de l’appel à projets (entre le 01/09/2022 et le 16/11/2022) :

* Par courriel à l’adresse figurant en tête du présent document.
* A travers le formulaire sur la page web de l’appel à projets.
* Lors du webinaire de présentation de l’appel à projets.
* En réunion en visioconférence en respectant l’égalité de traitement de tous les candidats (même durée de réunion) et la confidentialité du projet sur sollicitation des candidats au mail fourni en page de garde.

Chaque réponse de CNR fournie à un candidat pouvant intéresser les autres candidats sera portée à la connaissance de tous les autres candidats, sous réserve du respect de la confidentialité de chaque projet.

Un candidat peut déposer plusieurs projets indépendants.

Chaque dossier doit être composé des pièces suivantes :

* Document d’identification du candidat :
  + Pour les personnes morales immatriculées au registre du commerce et des sociétés : un extrait Kbis d’immatriculation de moins de trois mois.
  + Pour les associations : un témoin de publication au Journal Officiel de moins de trois mois.
  + Pour les personnes publiques : aucun document d’identification n’est demandé.
* Pour **tous** les candidats : documents attestant des pouvoirs de la personne signant et déposant le dossier de candidature : procès-verbal de l’organe ou de l’assemblée délibérante, procuration, nomination…etc.
* Note de présentation du projet intitulée AAP\_CNR\_AGROECOLOGIE\_2022\_nom du projet\_fiche de présentation avec ses annexes, **au format PDF**.
* Budget AAP\_CNR\_AGROECOLOGIE\_2022\_nom du projet\_budget **au format Excel**.

### Processus de sélection

Des réunions individuelles d’échanges avec les candidats pourront être organisées en vue de l’examen et de la notation du projet, ceci uniquement à l’initiative de CNR.

CNR aura, à tout moment, la possibilité de stopper les échanges et discussions avec un ou plusieurs candidats et de les poursuivre avec un ou plusieurs autres candidats, ceci sans qu’aucun candidat puisse prétendre à une quelconque rémunération ou indemnisation.

Les dossiers de projet complets seront examinés, notés et classés par CNR sur la base des critères de sélection fixés ci-après, avec l’assistance d’un comité scientifique et d’un comité de sélection.

CNR se réserve le droit d’auditionner les candidats éligibles si elle le juge nécessaire.

Les projets ayant obtenu le plus grand nombre de points pourront être sélectionnés par CNR.

CNR pourra refuser des projets par suite de l’attribution de l’intégralité des fonds alloués au présent appel à projets.

La décision de sélection des projets sera prise courant février-mars 2023. Toutefois, CNR pourra décider de décaler cette décision en fonction notamment du temps nécessaire à l’analyse des dossiers de projets ou de ses souhaits d’organisation.

CNR informera les candidats dont le projet aura été sélectionné et lui adressera un projet de convention fixant les modalités de son financement, en vue de sa signature. Elle décrira notamment : les caractéristiques des projets retenus, les conditions de versement des appels de fonds, les indicateurs de résultat que les porteurs de projet s’engagent à communiquer à CNR tout au long du projet, ainsi que les pièces à joindre aux appels de fonds (telles que factures).

CNR aura toutefois la possibilité de ne sélectionner aucun projet et de mettre fin à la procédure de sélection sans qu’aucun candidat puisse prétendre à une quelconque rémunération ou indemnisation.

La signature de la convention de financement avec le candidat retenu devra intervenir dans un délai raisonnable à l’appréciation de CNR. A défaut, CNR se réserve la possibilité de stopper les échanges avec le candidat retenu et de revenir vers le candidat dont le projet n’a pas été retenu initialement et dont le projet a été classé immédiatement après le candidat initialement retenu, ceci en vue de la signature d’une convention de financement.

Les candidats dont le projet n’aura pas été retenu seront également informés par CNR.

En aucun cas les candidats ne pourront prétendre à une rémunération ou indemnisation pour la préparation ou la remise de leur dossier de projet.

### Calendrier prévisionnel à titre indicatif

* Téléchargement du cahier des charges à partir du 1er septembre 2022
* Mise en ligne du modèle de dossier de candidature : Le 16 septembre 2022
* Date du webinaire de présentation : Le 22 septembre de 13h à 14h
* Questions des candidats et réponses de CNR : Du 1er septembre au 16 novembre 2022
* Période d’examen des candidatures : Courant janvier et février 2023
* Décisions de sélection des projets et information des candidats : Courant mars 2023

CNR aura, à tout moment, la possibilité de repousser les dates indiquées ci-dessus en fonction notamment du temps nécessaire à l’examen des projets ou de ses souhaits d’organisation du présent appel à projets.

### Critères éliminatoires

Seront éliminés les projets :

* ne répondant pas à l’ensemble des trois enjeux visés au a) du 2) du présent document,
* ne respectant pas le périmètre géographique de l’appel à projets défini au b) du 2) du présent document,
* portés par une autre entité que celles visées au c) du 2) du présent document,
* d’une durée inférieure à 3 ans ou supérieure à 5 ans,
* dont l’autofinancement sera inférieur à 10 %,
* pour lesquels l’aide financière sollicitée est inférieure à 45 000 €,
* d’une durée comprise entre trois et quatre ans pour lesquels l’aide financière sollicitée est supérieure à 160 000 €,
* d’une durée de cinq ans pour lesquels l’aide financière sollicitée est supérieure à 200 000 €,
* comportant uniquement des dépenses inéligibles,
* pour lesquels aucun animateur ne sera nommément désigné,
* ne prévoyant pas d’essais ou des essais sur une surface inférieure à 5 % de la SAU de l’exploitation sur laquelle ces essais ont lieu en début de projet,
* ne respectant pas la méthodologie prévue pour son suivi au b) du 3) du présent document,
* ne bénéficiant pas d’une expertise (interne ou externe) en agroécologie dûment justifiée.
* dont le portage ou les conditions de réalisation ne seraient pas conformes aux principes éthiques de CNR tels que définis dans son code de conduite en matière d’éthique des affaires (https://www.cnr.tm.fr/wp-content/uploads/2020/01/CODE-DE-CONDUITE\_BAT.pdf ) et, le cas échéant, à l’issue d’une due diligence éthique préalablement menée par la Direction Juridique et éthique de CNR,
* dont le dossier est non-conforme et incomplet. Tout dossier incomplet pourra être éliminé, CNR se réservant toutefois le droit d’éventuellement demander à tous les candidats ayant déposé un dossier incomplet de le compléter.

### Critères de sélection des projets

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Grille de sélection** | **Notation** | **Critères** |
| **Solidité opérationnelle du projet** | Notation sur 28 points  Note inférieure à 20 éliminatoire | * Solidité de la candidature : * Précision et clarté du plan d’actions * Qualité des indicateurs * Présentation d’un calendrier clair * Maquette financière intégrant au moins 10% d’autofinancement * Précision et clarté du budget et du plan de financement * Moyens humains clairement identifiés * Qualité de la méthodologie d’animation * Liste de livrables définie |
| **Ambition du projet** | Notation sur 72 points  Note inférieure à 20 éliminatoire | * Impacts attendus du projet pour le collectif et pour le territoire face aux 3 enjeux * Caractère innovant du projet * Engagement à produire, tester ou adapter de la connaissance * Proposition d’actions de capitalisation, diffusion et essaimage * Création/maintien d’emplois * Adéquation du projet avec le territoire : * Pertinence du projet face aux enjeux environnementaux, de préservation de la ressource en eau et d’atténuation et d’adaptation au changement climatique rencontrés sur le territoire * Articulation du projet avec les autres actions menées sur le territoire et association d’acteurs locaux * Engagement du collectif pour réaliser la transition vers une agriculture durable et résiliente au terme du projet * Proposition d’une approche systémique * Projection des changements sur la durée du projet * Pérennisation du changement au-delà du projet |

## Annexes

* Modèle de budget prévisionnel et de plan de financement à partir du 22 septembre 2022
* Modèle de fiche de présentation du projet à partir du 22 septembre 2022

## Contact

[AAP-AgriP5R@cnr.tm.fr](mailto:AAP-AgriP5R@cnr.tm.fr)

## Liens utiles

* Présentation des Plans 5Rhône Accompagner les territoires rhodaniens avec les Plans 5Rhône | CNR
* Lien pour le téléchargement du dossier : [Appel à projets "Ensemble, accompagnons la transition de l'agriculture en vallée du Rhône" 2022 | CNR](https://www.cnr.tm.fr/actualites/appel-a-projets-ensemble-accompagnons-la-transition-de-lagriculture-en-vallee-du-rhone-2022/)

**Outils pouvant aider à la réponse à l’appel à projets :**

* Annexe 1 : Outils de techniques d’animation
* Annexe 2 : Outils de suivi
* Outil méthodologique pour répondre à un appel à projets : [Répondre à un appel à projets ou à un appel à manifestation d'intérêt (caprural.org)](http://www.caprural.org/des-ressources/financement-de-projets/strategie/8729-repondre-a-un-appel-a-projets-ou-a-un-appel-a-manifestation-d-interet-un-outil-pour-accompagner-vos-reflexions)
* Guide méthodologique pour la création d’indicateurs : [Guide méthodologique - indicateurs des PDAR\_2\_Mise en page 1 (agriculture.gouv.fr)](https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/GuideMethodoIndicateursPDAR_20160614_VF_cle8a2c1b.pdf)

## Annexe 1 : Outils de technique d’animation

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Enjeu** | **Méthode et outil d’animation** | **Objectif** | **Références** |  |
| QUALITE EAU | **METE’EAU** **(MEdiation sur les TErritoires à enjeu Eau)** | Outil pour faire dialoguer autour de l’eau sous forme de jeu de cartes (format cartes à jouer) pour faciliter la discussion avec les acteurs | https://www.inrae.fr/actualites/meteeau-outil-faire-dialoguer-autour-leau | *développé par l'INRA* |
| **ECOPHYT’EAU** | Outil d’accompagnement qui permet de représenter les systèmes de culture et leurs caractéristiques techniques grâce à un ensemble de cartes et de pions pour améliorer le transfert de connaissances liées à la co-conception de systèmes de culture économes en intrants | http://www.agriculture-durable.org/ressources/mission-ecophyteau/ | *développé par le CIVAM du Haut-Bocage et le Réseau d’Agriculture Durable (RAD)* |
| **CLICK de CO-CLICK’EAU** | Outil de **simulation en ligne** pour la conception de scénarii d'évolution des pratiques agricoles et l'évaluation de leurs effets environnementaux et socio-économiques | http://coclickeau.webistem.com/bac/ | *Développé par l’INRA* |
| **RES-EAU-LUTION DIFFUSE** | Jeu de rôle sur la gestion collective des pollutions diffuses qui met en scène deux types d’alternatives :  Changement de pratiques agricoles, qui est contraint par la gestion du risque au niveau des exploitations et certaines caractéristiques des filières agro-industrielles Réduction des transferts de substances actives par l’intégration d’une Zone Tampon collective | https://www.lisode.com/references/2383/ | *Développé par LISODE et IRSTEA* |
| **CAPPWAGG-LAC** | Jeu de rôle qui vise à confronter les joueurs à des problématiques de partage de l’eau et de lutte contre la pollution diffuse | http://www.particip.fr/test-du-jeu-de-role-cappwag-lac/ | *En cours de développement dans des travaux de thèse à l’IRSTEA* |
| **« l’eau en Têt »** à partir de **WAT-A-GAME/coOPLAaGE (Abrami et al., 2012)** | Jeu de rôle à partir d’un kit méthode et outils (briques & logiciel) pour représenter, concevoir, simuler et aider à la gestion de l'eau (quantitatif ou qualitatif) dans les bassins versants avec tous leurs acteurs. | https://sites.google.com/site/watagame2/ | *Développé par l’IRSTEA et CIRAD* |
| **SimPhy** | Jeu de rôle qui met en scène des contraintes de réduction d’utilisation de pesticides et de marché afin de définir des stratégies de gestion pour la réduction de produits phytosanitaires | https://aires-captages.fr/outils-methodes-dispositifs/jeu-de-r%C3%B4les-simphy | *Développé par l’Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (IAMM) et IRD* |
| **Méthode de co-conception de SdC entre agriculteurs** | Ateliers menés avec plusieurs outils d’animation et de facilitation pour concevoir des systèmes de culture destinés à inspirer les agriculteurs dans la mise en œuvre et le changement de leurs propres systèmes de culture pour protéger la qualité des eaux souterraines. Elle permet de mettre en œuvre une gestion dynamique de la transition dans l’AAC (avec l’utilisation du tableau de bord). | (Reau et al., 2012) | *Développé par l’INRA* |
| **Méthode de co-conception à l’échelle de l’exploitation agricole entre agriculteurs** | Ateliers de co-développement menés avec plusieurs outils d’animation et de facilitation pour concevoir des propositions de changement « sur mesure » aux exploitations agricoles, afin de favoriser le changement, qui répondent à l’objectif de protection de la qualité des eaux souterraines | https://pastel.archives-ouvertes.fr/tel-03392436/document | *Développé par l’ISARA-Lyon* |
| BIODIVERSITE | **HERBEA** | Outil pour identifier les auxiliaires et plantes à favoriser et lutter contre les ravageurs de culture - kit pédagogique | https://www.herbea.org/ | *Développé par Solagro* |
| **AUXIL’HAIE et AUXIL’ARBRE** | Outil pour établir une première liste d’essences ou de flore spontanée adaptée à votre production | https://chambres-agriculture.fr/agriculteur-et-politiques/foret-et-agroforesterie/agroforesterie/auxilhaie-et-auxilherbe/ | *Développé par l’APCA* |
| **RURALIS** | Ruralis permet de réfléchir sur les conséquences de l’implantation d’Infrastructures agro-écologiques (IAE) sur le parcellaire d’une exploitation agricole en transition agro-écologique, et d’en appréhender les différents enjeux sur les aspects environnementaux, économiques, temps de travail mais également sociétaux (ancrage territorial). | http://www.rmt-biodiversite-agriculture.fr/moodle/course/index.php?categoryid=16 | *Développé développé dans le cadre du RMT « Biodiversité et agriculture », en 2014* |
| **SPIPOLL** | Le Spipoll est un projet de sciences participatives ouvert à tous. Nul besoin d’être un expert sur les insectes pour participer, il suffit de curiosité, d’un peu de temps, et de respecter le mode d’emploi. Vous pouvez participer une seule fois, ou comme certains Spipolliens, des centaines ! Pas de contrainte de lieu, c’est où vous voulez (du moment qu’il y a au moins une fleur à observer) ; de plus, vous choisissez le moment qui vous convient pour participer, pendant votre pause déjeuner, pendant un week-end, en plein hiver ou en été. | https://www.spipoll.org/ | *Développé par l’OPIE et MNHN* |
| EAU QUNANTITE | **ARTICHOC** | Jeu de rôles (JdR) pédagogique dont l’objectif général est d’aborder la question de la gestion des ressources communes et de la difficulté de trouver des solutions concertées entre acteurs ne partageant pas les mêmes enjeux à court terme. | https://www.lisode.com/images/publications/jeu%20de%20r%f4les%20artichoc.pdf | *Développé par LISODE* |

## Annexe 2 : Outils de suivi

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **ENJEUX** | **SYSTÈME** | **OUTIL DIAGNOSTIC** | **DESCRIPTION** |
| Qualité de l'eau | Tous systèmes | **INDIGO** | INDIGO (Bockstaller et Girardin, 2006) se présente comme un « tableau de bord agri-environnemental » constitué de huit indicateurs, dont l’I-Phy pour l’évaluation des risques de transfert de pesticides vers les eaux de surface, eaux souterraines et l’air. La méthode se base sur des données liées aux contextes des parcelles et aux itinéraires techniques. Le logiciel assiste l’utilisateur pour réaliser les analyses multicritères et présente chaque indicateur sous forme d'un indice. Cet outil est utilisé pour réaliser des diagnostics d’exploitation et repérer des pistes d’amélioration pour orienter le conseil. |
| Gestion de l'eau | Tous systèmes | **STICS** | Le modèle Stics est un modèle de culture dynamique, générique et robuste permettant de simuler le système sol-atmosphère-culture, reconnu internationalement. STICS simule le fonctionnement d'un système comprenant le couvert végétal et le sol (la partie de sol colonisée par les racines). L'atmosphère au voisinage du système est représentée par un ensemble de variables climatiques issues de mesures standard (en général celles de stations météorologiques) ayant une fonction de forçage. |
| **SWAT** | C'est un outil d'évaluation d'un bassin versant fluvial développé par des chercheurs du Département de l'Agriculture des Etats-Unis (USDA) (Arnold et al. 1993 ; Arnold et al. 1998). Il est disponible en accès libre sur internet, nous utilisons pour notre travail la version 2009. Il permet de manipuler et d'analyser de nombreuses données hydrologiques et agronomiques en vue de prédire les effets de la gestion des terres sur la ressource hydrique. Il permet de simuler les transferts de nutriments, de sédiments et pesticides vers le réseau de drainage et vers les aquifères. SWAT simule également les rendements des cultures en présence, en fonction des conditions environementales et des techniques de culture. |
| Biodiversité et Agriculture | Tous systèmes | **ECOBORDURE** | Indicateur d’évaluation de l’état agroécologique des bordures de champs\*, à partir de l’observation simplifiée de la flore. Il permet de caractériser la flore herbacée des bordures de champs et donne une indication sur les causes (pratiques de gestion, aménagements) et les conséquences (fonctions écologiques potentielles) de cette biodiversité. |
| **Diagnostic-Action Biodiversité** | Un outil pour évaluer le potentiel d'accueil de la biodiversité fonctionnelle à l'échelle de la ferme. Un outil pour rendre opérationel la prise en compte de la biodiversité dans les exploitations certifiées, pour évaluer la qualité de la mise en oeuvre d'actions en sa faveur sur le long terme. |
| **Ecodiag** | Permet de décrire, analyser et évaluer les infrastructures agroécologiques et de les mettre en lien avec les pratiques agricoles |
| **Intégrer la Biodiversité dans les Systèmes d’exploitations agricoles (IBIS)** | Méthodologie de diagnostic de l’exploitation pour une compréhension et une analyse d’ensemble (milieux présents et contexte territorial ; fonctionnement global de l’exploitation ; pratiques de l’agriculteur : ITK et infrastructures agro- écologiques) |
| **Observatoire Agricole de la Biodiversité (OAB)** | Protocoles simplifiés d’observation de la biodiversité sur une exploitation agricole : - vers de terre, - abeilles solitaires, - papillons, - carabes et invertébrés.e diagnostic de l’exploitation pour une compréhension et une analyse d’ensemble (milieux présents et contexte territorial ; fonctionnement global de l’exploitation ; pratiques de l’agriculteur : ITK et infrastructures agro- écologiques) |
| Cultures | **Observatoires messicoles** | Observatoire citoyen qui invite tous les acteurs (botanistes, agriculteurs, grand public) à recenser 30 espèces de messicoles dans toute la France. |
| **ECODIAG Messicoles** | Outil d’évaluation de la flore messicoles de parcelles ou de l’exploitation agricole (pour non botanistes et agriculteurs) : sensibilisation, indicateur de biodiversité, lien entre pratiques et présence des messicoles. |
| Système d'élevage | **Biodiversité des prairies permanentes** | Protocoles simplifiés d’observation de la biodiversité inféodée à une prairie permanente : - faciès de végétation, - fond prairial (graminées, légumineuses, diverses) - orthoptères, papillons, oiseaux. |
| **Concours des Jeunes Jurés des Pratiques Agroécologiques sur Pairies et Parcours (CJJPA)** | Permet de mettre en cohérence les pratiques de l’éleveur sur une prairie naturelle ET les propriétés agroécologiques de la prairie : - fonctionnalité agricole, - productivité, - valeur alimentaire, - souplesse d’exploitation et saisonnalité de la végétation, - renouvellement de la diversité végétale, - fonctionnalité écologique |
| **Patur’ajuste** |
| **Mil’ouv** | Diagnostic agro-environnemental sur les milieux ouverts herbacés pâturés (landes, parcours, ...). Permet de caractériser le milieu, de décrire la ressource alimentaire potentielle et la dynamique ligneuse. En lien avec les pratiques de l’éleveur, ce qui permet d’aller jusqu’à des préconisations de gestion |
| Durabilité du système | Cultures | **MASC** | L’outil MASC (pour Multi-attribute Assessment of the Sustainability of Cropping systems) a été conçu pour évaluer la contribution au développement durable des systèmes de culture. Cet outil s’appuie sur une évaluation des trois dimensions usuellement distinguées dans la durabilité (économique, sociale, et environnementale) à travers 39 critères sélectionnés pour rendre compte des performances des systèmes de grandes cultures en Europe de l'Ouest |
| Tous systèmes | **IndicIADes** | L’outil de diagnostic IndicIADes repose sur les trois piliers du développement durable : l’économie, le social et l’environnement. Le diagnostic est ensuite rendu aux exploitants sur forme de graphique radar. Il est accessible aux agriculteurs de tous types d’exploitations et permet d’accompagner les agriculteurs dans le développement de leur ferme. |
| **Indicateurs de Durabilité des Exploitations Agricoles (IDEA 3)** | Permet d’analyser la durabilité de l’exploitation à partir des trois piliers du développement durable. |
| **Diagnostic du réseau Agriculture Durable (RAD)** | Permet d’analyser la durabilité de l’exploitation à partir des trois piliers du développement durable |
| Impact sur l'environnement | système d'élevage | **GEEP** | L’outil GEEP permet aux éleveurs porcins d’établir un bilan environnemental de leur exploitation. Ce bilan regroupe 9 indicateurs prenant en compte la consommation des ressources naturelles, la production des effluents, les émissions de gaz à effet de serre et la production de déchets. |
| **CAP2ER** | L’outil CAP2ER (Calcul Automatisé des Performances Environnementales en Elevage de Ruminants) est un outil crée en 2012 par l’Institut Technique de l’élevage. Il permet de calculer les performances environnementales des exploitations agricoles de bovin (lait et viande). |
| Tous systèmes | **Dialecte** | Permet d’analyser l’impact des pratiques sur l’environnement : - approche globale : mixité, diversité, infrastructures naturelles, ppx intrants - approche thématique : eau, sol, biodiversité, ressources. |
| **DiagAgroEco** | Permet d'avoir une entrée thématique et d'accéder à des fiches conseils par thématique |
| Energie | Tous systèmes | **je diagnostique ma ferme** | Diagnostic énergétique de l’exploitation agricole, qui permet d’analyser les principaux postes de dépenses énergétiques |
| **Dia-terre** | Diagnostic des consommations d’énergie et des émissions de gaz à effet de serre (GES) jusqu'au plan d’amélioration (leviers d’action) à l’échelle de l’exploitation agricole, basée sur les flux entrants et sortants. |
| Stock carbone | Tous systèmes | **SIMEOS-AMG** | SIMEOS-AMG est un outil de SIMulation de l’Etat Organique du Sol dont les résultats sont fournis par la méthode AMG. L'outil permet ensuite de connaître la quantité totale de carbone stockée par le sol au cours du temps. Enfin, il permet de simuler l'évolution de la teneur en matière organique et du stock de carbone selon différents scénarios que l'on définit au préalable. |

1. [Accompagner les territoires rhodaniens avec les Plans 5Rhône | CNR](https://www.cnr.tm.fr/enjeux-strategie/accompagner-les-territoires-rhodaniens-avec-les-plans-5rhone/) [↑](#footnote-ref-2)
2. [OERCC - Le changement climatique en Rhône-Alpes - Profil climat : "Sillon rhodanien"](https://www.orcae-auvergne-rhone-alpes.fr/fileadmin/user_upload/mediatheque/ORCAE/Documents/Publications/2015_ORECC_profil_territorial_sillon_rhodanien_v13.pdf) [↑](#footnote-ref-3)
3. Un groupe d’agriculteurs formalisé (Cuma, Civam, GIE, GEDA, CETA, associations de producteurs, syndicats de producteurs, …) ou non, comportant au moins 4 exploitations agricoles (minimum pour créer une Cuma) tout au long du projet, avec la possibilité d’inclure au projet des cotisants solidaires *(le cas échéant, le préciser dans le document de candidature)*

   Les agriculteurs membres du collectif ont la possibilité de rassembler plusieurs productions (ex : arboriculteurs et apiculteurs).

   *Des agriculteurs qui s’intéresseraient à la démarche au cours du projet pourront se joindre au collectif retenu, sans que cela n’ouvre droit à des aides supplémentaires* [↑](#footnote-ref-4)
4. [Grille d'analyse ESR | Triple Performance](https://wiki.tripleperformance.fr/wiki/Grille_d%27analyse_ESR) [↑](#footnote-ref-5)